

Mission Solidarité

REF : MISSIONSO2013005

Signataire : CLC

Séance du Conseil Municipal du 31/01/2013

RAPPORTEUR : Christine RATZEL-TOGO

OBJET : Approbation de la convention 2013 avec l'association "Régie de quartier Maladrerie - Emile Dubois"

EXPOSE :

En 2001, la commune d'Aubervilliers a décidé de soutenir la création d'une régie de quartier , pour le territoire Maladrerie – Emile Dubois.

Cette « régie de quartier », labellisée par le Comité National de Liaison des Régies de Quartier (CNLRQ), s'engage selon les objectifs de la Charte nationale des régies de quartier. Suivant la définition donnée par le CNLRQ : *« une régie de quartier regroupe collectivités locales, logeurs sociaux et habitants du ou des quartiers qui composent son territoire. Ensemble, ils interviennent sur la gestion urbaine de cet espace géographique et social sur lequel se fonde son action. Sa mission technique est d'entretenir, d'embellir et de veiller sur le quartier. Elle se traduit par une activité économique qui favorise l'insertion sociale et professionnelle d'habitants en difficulté et l'émergence de nouveaux services. Les activités de la régie sont le support d'une démarche de médiation et de sensibilisation, qui poursuit auprès des habitants et des acteurs locaux, une mission sociale : améliorer les relations humaines, inventer les modes de gestion urbaine partagée, et surtout construire, en suscitant l'implication et la responsabilisation des habitants, une citoyenneté active sur le territoire de la régie ».*

Le conseil municipal du 16 mai 2001 a fixé les bases du démarrage de la régie de quartier. Il a désigné, par délibération du 29 mars 2008, deux élus délégués pour le représenter au conseil d'administration de l'association.

Le volet numéro 1 « Vivre ensemble » et le volet numéro 2 « Agir pour tous » du contrat d'engagement municipal 2008-2014 marquent la volonté de développer l'économie sociale et solidaire à Aubervilliers.

Conformément au programme municipal, le maire d'Aubervilliers a créé le Conseil Local de Prévention des Exclusions et de Promotions de l'Economie Solidaire (CLPEPES), le 17 octobre 2008, à l'occasion de la journée internationale du refus de la misère. Le pilotage du CLPEPES a été confié à monsieur le maire à madame Christine Ratzel, marie adjointe chargée de l'économie solidaire et de la coopération décentralisée. Les relations mises en place depuis mars 2008 avec les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire ont permis d'affirmer un appui aux structures locales d'insertion par l'activité économique et de soutenir le développement d'initiatives (microcrédit avec ADIGO, coopérative d'activités Coopaname, logements-relais avec Realise, Foires des savoir-faire

avec Plaine Commune depuis 2008, mois de l'ESS avec l'Atelier, appels à projet ESS de Plaine Commune...).

La présente délibération propose de reconnaître le rôle actif de la Régie de quartier, en matière de développement territorial et d'économie solidaire, au sein du quartier Maladrerie - Emile Dubois, mais également en lien avec les autres acteurs locaux et institutionnels de l'économie sociale et solidaire.

Depuis sept ans, la Régie de quartier Maladrerie - Emile Dubois d'Aubervilliers met en oeuvre un projet d'économie solidaire, au service de la restauration du lien social et de l'égalité de traitement dans les quartiers populaires, sur la base des compétences et de l'investissement des habitants bénévoles et salariés.

Les activités de nettoyage des parties communes, de services à l'habitant, de nettoyage de la voirie et de second oeuvre représentent près de 30 000 heures annuelles de prestations, assurées par une vingtaine de salariés en insertion.

Ces emplois, basés sur le lien social et la commande publique, en concertation avec les collectivités et les bailleurs sociaux, sont des activités d'intérêt collectif, qui permettent d'améliorer la qualité de l'habitat des personnes vivant sur le territoire économique et social du quartier et de la ville.

Par la signature de la présente convention, la Régie de quartier s'engage à poursuivre, consolider et développer les différentes actions mises en place dans le domaine du lien social et de la citoyenneté.

Les actions mises en place s'adressent à tous les habitants du quartier Maladrerie - Emile Dubois, notamment les habitants les plus en difficulté (jeunes adultes, femmes isolées, résidents du foyer de travailleurs migrants...). Elles visent à favoriser le lien social entre les différentes composantes de la population.

Les activités de la Régie de quartier pourront notamment concerner:

- l'accueil, l'écoute et l'orientation vers les services publics locaux,
- la médiation et l'accompagnement social,
- l'accès aux droits fondamentaux,
- des permanences d'écrivain public,
- le développement de relations intergénérationnelles,
- l'organisation ou la participation à des fêtes et animations de quartier.

La Régie de quartier s'engage à être partenaire des politiques locales de développement social, en travaillant avec les acteurs du quartier et de la ville: boutique de quartier, comités et conseils de quartiers, autres services municipaux, associations, institutions.

Afin de faciliter l'interface avec les services municipaux et de la communauté d'agglomération, la Commune désigne un correspondant administratif: le chargé de mission solidarité, intervenant au titre du soutien à l'économie sociale et solidaire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention 2013 entre la Commune d'Aubervilliers et l'association Régie de quartier Maladrerie - Emile Dubois.

Direction Générale de la Solidarité / Pôle de l'Action Sociale et de l'Autonomie

Mission Solidarité

REF : MISSIONSO2013005

Signataire : CLC

OBJET : Approbation de la convention 2013 avec l'association "Régie de quartier Maladrerie - Emile Dubois"

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-32 1 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2000-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer la convention entre la Commune et l'association «Régie de quartier Maladrerie - Emile Dubois ».

DIT que la convention est conclue à compter de sa date de sa signature, au titre de l'exercice 2013, et jusqu'au 31 décembre 2013, reconductible deux fois pour une durée d'un an.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 11/02/2013

Publié le : 07/02/2013

Certifié exécutoire le : 11/02/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué